

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

-----  
MINISTRE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DES FORETS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

-----  
MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DEPARTMENT OF FORESTRY

N° /AP/MINFOF/SG/DF/SD/AF/SC/MP

Yaoundé, le

## AVIS AU PUBLIC

*Il est porté à la connaissance du public que l'Administration chargée des Forêts procédera au classement au profit de la Commune de Mvangan d'un massif forestier de 44 730 hectares, situé dans le Département de la Mvilla, Arrondissement de Mvangan, Province du Sud et délimité ainsi qu'il suit :*

### DESCRIPTION DU MASSIF FORESTIER

*Le point de base A de coordonnées UTM 032 N (X : 799 751 m ; Y : 266 797 m) est situé au village Meyos à l'intersection de la rivière Nlobo et la route Abang – Mebosso.*

*Les limites de cette forêt sont les suivantes :*

#### A l'Ouest :

- Du point A, suivre en amont Nlobo sur une distance d'environ 24,88km pour atteindre le point B (803 889 ; 287 832), situé à sa confluence avec son affluent dénommé Sas ;*

#### Au Nord et à l'est :

- Du point B, suivre en amont Sas sur une distance de 3,68 km pour atteindre le point C (807 192 ; 287 842) situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;*
- Du point C, suivre en amont cet affluent sur une distance de 6,72 km pour atteindre le point D (811 439 ; 283 744) situé à sa source ;*

- Du point D, suivre la droite  $DE = 2,35$  km de gisement 113 degrés jusqu'au point E (813 604 ; 282 834), situé à la confluence d'un affluent non dénommé avec la rivière Bonyo ;
- Du point E, suivre en amont Bonyo sur 7,05 km pour atteindre le point F (817 235 ; 277 786), situé à sa confluence avec son premier affluent non dénommé ;
- Du point F, suivre la droite  $FG = 4,38$  km de gisement 109,5 degrés pour atteindre le point G (821 366 ; 276 317), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;
- Du point G, suivre la droite  $GH = 5,76$  km de gisement 167 degrés pour atteindre le point H (822 690 ; 270 709), situé à la source de la rivière Mbazele ;
- Du point H, suivre Mbazele en aval sur une distance de 6,90 km pour atteindre le point I (825 663 ; 266 191), situé à son intersection avec la route Amvom – Mebosso ;
- Du point I, suivre la route jusqu'à Mebosso soit une distance de 13,16 km d'où le point J (819 998 ; 256 284) ;

#### Au Sud :

- Du point J, suivre la même route vers Memgame jusqu'à son intersection avec la rivière Miangale d'où le point K (817 112 ; 258 345) ;
- Du point K, suivre en amont Miangale puis son affluent de gauche le tout sur une distance de 2,65 km pour atteindre le point L (815 468 ; 260 171), situé à sa source ;
- Du point L, suivre la droite  $LM = 5,77$  km de gisement 292 degrés pour atteindre le point M (810 118 ; 262 332), situé à la confluence de la rivière Minlolo avec son premier affluent.
- suivre en aval le cours d'eau non dénommé sur une distance de 4,90 km pour atteindre le point M (695 490 ; 535 460), situé à sa confluence avec Moia ;
- Du point M, suivre en amont minlolo sur une distance de 9,44 km pour atteindre le point N (802 873 ; 265 129), situé à son intersection avec la piste Alombo – Meyos.
- Du point N, suivre cette piste vers Meyos jusqu'au pont sur le cours d'eau Nlobo d'où le point A dit de base.

*Le massif forestier ainsi circonscrit couvre une superficie de quarante quatre mille sept cent trente hectares (44 730 ha)*

*Le plan du massif forestier à classer est tenu à la disposition du public à la Direction des Forêts à Yaoundé, à la Délégation Provinciale des Forêts et de la Faune du Sud à Ebolowa, à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Mvilla à Ebolowa, à la Préfecture d'Ebolowa, à la Sous-préfecture de Mvangan et à la Mairie de Mvangan.*

*Les éventuelles oppositions et réclamations relatives à ce projet de classement sont reçues à la Préfecture au cours de 30 (trente jours) pour compter de la date d'affichage du présent avis au public dans le Chef lieu du Département de la Mvilla. /-*

**LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE**

**AMPLIATIONS :**

- MINFOF/ DF
- GOUVERNEUR/ Sud
- DPFF/ Sud
- PREFET/ Mvilla
- SOUS-PREFET/ Mvangan
- MAIRIE/ Mvangan